



ARRÊTÉ DE DEBIT DE BOISSONS

Je soussignée **Liliane BOURGEOIS, Maire de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-GARENNE**

VU la demande du 30/10/2024 de l'Association Sportive de Saint Pierre la Garenne ;

VU les **articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique ;**

ARRETE :

Monsieur Alain Saunier, Président de l'Association Sportive de Saint Pierre la Garenne, domicilié 98 RD 6015 27600 Saint Pierre la Garenne (Eure),

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de **2^{ème} catégorie** à la salle des fêtes de SAINT PIERRE LA GARENNE (Eure) rue des Farguettes :

le samedi 9 novembre 2024 à partir de 20h00 au dimanche 10 novembre 2024, 3h00

à l'occasion de la soirée Bavaroise.

A charge pour le Président de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint Pierre la Garenne,
Le 04/11/2024

Le Maire,
Liliane BOURGEOIS

